



CAHIER D'ACTEUR

Concertation publique suisse
du Futur Collisionneur Circulaire

26.09.2026

L'ASL est une association franco-suisse, à but non lucratif, apolitique, de référence scientifique, reconnue d'utilité publique et dotée de plus de 4'000 membres et bénévoles. Ses actions concrètes sur le terrain, ses démarches auprès des politiques, ses campagnes de sensibilisation, ses programmes d'animation destinés au jeune public ou encore l'édition trimestrielle de sa revue contribuent à assurer durablement un bon état écologique du lac. L'ASL œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et pour que le Léman demeure une source d'eau potable pour les générations futures. Le travail de l'ASL est reconnu par les administrations, tant fédérale, cantonales, départementales que communales, ainsi que par la population pour son sérieux et son objectivité.

Nous avons la chance de vivre dans une région préservée, dotée d'un lac et de rivières qui assurent de nombreuses vocations, tant pour la nature que pour l'être humain. Ecosystème, biodiversité, eau potable, énergie, transport, nourriture, loisirs, paysages, autant de fonctions qui ne peuvent avoir lieu que grâce à une eau de qualité. Cependant, les équilibres restent fragiles et il ne faut pas baisser la garde. Depuis 1980, l'ASL œuvre pour que les eaux du lac et des rivières du bassin lémanique restent aussi pures que possible.

Le point de vue de l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL)

En bref, que défendez-vous ?

L'association pour la sauvegarde du Léman ne prend pas position à l'heure actuelle estimant que les informations sur la construction et le fonctionnement du FCC et ses impacts sur le Léman, ses rivières, nappes phréatiques, bassin versant et sols ne sont pas encore clairement établis. Toutefois elle souhaite soulever quelques questions non exhaustives :

1. Quand et comment l'impact environnemental du chantier du FCCC, puis de son exploitation sera-t-il évalué, détaillé et chiffré.
2. Le Léman, ses rivières, nappes phréatiques, bassin versant et sols, ainsi que sur la vie des personnes habitant la région lémanique ont-ils bien été pris en compte ?
3. Le FCC exigera de grandes quantités d'eau pour sa construction, pour son fonctionnement et son système de refroidissement.
 - a. Quelle sera la consommation exacte ?
 - b. D'où et comment proviendront les eaux ?
4. Les ressources en eau de la région lémanique seront-elles suffisantes en cas de sécheresse prolongée ?
5. En cas de pénurie d'eau, à qui sera donnée la priorité ? Le FCC sera-t-il mis à l'arrêt pour privilégier les besoins de la population, de l'agriculture et des industries locales ?
6. Qu'en est-il des rejets thermiques ?



**Contact : association pour la
sauvegarde du Léman**

Pascal Mulattieri, Président

Jean-Marcel Dorioz, Vice-président
et responsable du groupe français

Suzanne Mader-Feigenwinter,
Secrétaire générale

Adresse : 2 rue des Cordiers, 1207
Genève

Tel : +41 736 86 20

Site Internet : www.asleman.org

7. Quelles normes et quel droit seront appliqués :
 - a. Dans l'étude d'impact (convention Espoo) ?
 - b. En cas de litige ?
 - c. D'accident ?
 - d. De pénurie des ressources ?
8. Qu'en est-il de la consommation d'électricité ? Quels sont les besoins ? Par qui et comment sera-t-elle fournie ?
9. Qui sera prioritaire en cas de pénurie d'électricité ?
10. En plus des impacts environnementaux, quels seront les impacts sur la qualité de vie de la population habitant la région, lors du chantier et de l'exploitation ?

En conclusion

En conclusion, nous demandons de pouvoir consulter le rapport d'étude d'impact sur l'environnement et d'obtenir les réponses à nos interrogations.



